



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 1^{er} Mars 2022

Délibération n° 2022 0303

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-200032332-20220301-2022_0303-DE

L'an deux mille vingt deux, le premier Mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 15 Février 2022
Secrétaire de séance : Michelle GAUCHER

Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 18)					
TITULAIRES			Présents (13)	Excusés (11)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BEDOUS	HOEPFFNER	Michel		X	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude	X		
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe	X		
ESCOU	CASABONNE	Jean		X	
ESCOUT	BETAT	Sylvie	X		
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne		X	
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric	X		
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	CABANNES	Jean-Maurice		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis	X		
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (5)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel		X	
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEUS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène		X	
GOES	LOUSTAU	Didier		X	
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick		X	
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAU-BICQ	Jean-Pierre		X	
SARRANCE	VERCOILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benôit			
URDOS	MARQUEZE	Jacques			

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents			Présents	Excusés	Pouvoirs
TITULAIRES			(5)		
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude		X	
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALETS	Henri	X		
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie		X	A Henri CAZALETS
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert		X	
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		
SUPPLEANTS			Présents		
			(4)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques		X	
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian		X	
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud		X	
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul		X	

Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présent : 1)			Présents	Excusés	Pouvoirs
TITULAIRES			(1)	(1)	(0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		
SUPPLEANTS			Présents		
			(0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER, Florian GARCIA, Adrien GELLIBERT, agents du SMGOAO

Délibération N°2022_0303 – PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX 2022 FINANCEMENT PREVISIONNEL – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Rapport n°2022_0303 : rapporteur : Patrick MAUNAS

Il est rappelé à l'assemblée que le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire du SMGOAO a été validé par délibération du comité syndical en date du 8 mars 2018. Le 3 Mai 2021, ce PPG a été déclaré d'Intérêt Général par arrêté préfectoral.

La construction du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, proposée pour l'année 2022, se base sur la programmation de l'année 3 du PPG et tient compte des besoins nouveaux identifiés par les services en lien avec les collectivités.

Les opérations proposées répondent aux besoins identifiés dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI :

- d'une part, maintenir les cours d'eau en « bon état »,
- d'autre part, assurer le bon écoulement des eaux afin d'éviter la création de situations pouvant engendrer des risques pour les personnes et les biens.

Les travaux programmés concernent donc :

- **La gestion des embâcles et chablis** par deux types de techniques identifiées en fonction de la nature des cours d'eau :
 - Débardage par câble sur les gaves et les affluents principaux
 - Bûcheronnage technique sur les cours d'eau d'accès difficiles pour les engins

- La gestion de la végétation envahissante (débroussaillage, élagage, bûcheronnage)
- La gestion des sédiments fins sur des affluents de plaine et de piémont
- La reconstitution de ripisylve par bouturages, plantations, coupes sélectives, ...

Le programme prévisionnel annuel 2022 détaillé est annexé au présent rapport.

Le montant prévisionnel du programme de travaux 2022 est le suivant :

	Montants en € HT	Montants en € TTC
Travaux (y compris consultation des entreprises)	142 590,00	171 108,00
Imprévus et aléas	25 000,00	30 000,00
TOTAL	167 590,00	201 108,00

Afin de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine, le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Montant éligible à subvention : 201 108,00 € TTC		
	Taux	Montants en €
Agence de l'Eau (50% du montant TTC)	50%	100 554,00
Région Nouvelle (20% du montant TTC)	20%	40 221,60
SMGOAO (autofinancement)	30%	60 332,40
TOTAL	100%	201 108,00

Les prestations techniques, réparties par nature, feront l'objet de marchés /contrats respectifs.

Les montants estimatifs de ces prestations et les propositions de modes de dévolution sont décrits ci-après :

Nature des prestations	Montants estimatifs en € HT (année 2022)	Propositions marchés / contrats
Débardage par câble	40 300,00	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des entreprises sur la base d'un accord cadre à bons de commande • Conclut pour un an et renouvelable deux fois • Montants mini 20 000,00 € HT / maxi 100 000,00 € HT
Bûcheronnage technique	31 010,00	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de la convention avec l'AAPPMA du gave d'Oloron pour une durée de un an
Débroussaillage / élagage / petit bûcheronnage	14 020,00	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de la convention avec l'association ESTIVADE
Reconstitution de ripisylve / gestion des sédiments fins	57 260,00	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations simplifiées en fonction des besoins sur sites
Imprévus et aléas	25 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations simplifiées ou appel aux prestataires déjà identifiés
TOTAL	167 590,00	

Sans préjuger des décisions qui seront prises par les partenaires financiers, et compte tenu des aléas climatiques d'hiver et de printemps, il est demandé la prise en compte d'un démarrage anticipé des travaux à la date du **1^{er} Mars 2022**.

Les crédits nécessaires à la réalisation du programme de travaux seront inscrits au budget 2022 en section Fonctionnement.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport
- **VALIDE** le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2022 ainsi que le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre toutes les démarches administratives et réglementaires nécessaires auprès des services de la Police de l'Eau visant l'obtention des autorisations d'intervention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les consultations nécessaires à la bonne réalisation des opérations et à signer les marchés et les conventions avec les futurs prestataires
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine

Annexe :

- *Programme prévisionnel d'intervention détaillé année 2022*

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 1^{er} Mars 2022

Le Président
Patrick MAUNAS



<u>Membres en exercice</u>	37
<u>Membres présents :</u>	28
<u>Nombre de votants :</u>	29
POUR :	29
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0